



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 71887

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des secrétaires des instituts de formation en soins infirmiers qui devient de plus en plus critique. En effet, avec le développement des techniques, la fonction de « secrétaire » au sein d'un I.F.S.I. a totalement évolué. La secrétaire est devenue collaboratrice, voire assistante de direction. Certaines d'entre elles ont des missions d'agent ou d'adjoint administratif. D'autres se voient confier des tâches à responsabilités qui dépassent largement le cadre de leurs missions telles que par exemple, la gestion des concours et des examens. Par ailleurs, malgré la charge de travail qui s'est accrue ces dernières années en raison notamment de la hausse des quotas des étudiants inscrits auprès des I.F.S.I., de la prise en charge mensuelle des frais de déplacement et les indemnités de stages accordées aux étudiants..., les effectifs de secrétariat n'ont pas été réajustés et le manque de personnel se fait cruellement sentir. Face à cette situation, il serait souhaitable que leurs responsabilités, leur spécificités soient davantage prises en considération et qu'il soit, pour cela, créé un grade d'assistante de direction (catégorie B) dans chaque I.F.S.I. De surcroît, la nouvelle bonification indiciaire, attribuée pour certains emplois à responsabilité ou exigeant une technicité particulière, doit pouvoir être également appliquée aux secrétaires des I.F.S.I., personnels qui ne figurent pas à l'heure actuelle dans la liste des bénéficiaires. Enfin, il faudrait procéder à la nomination des agents administratifs en adjoints administratifs conformément aux accords syndicaux de 2001 et au recrutement de personnels pour pallier les manques d'effectifs actuels. C'est pourquoi, il lui demande si le Gouvernement entend répondre très prochainement aux légitimes revendications des secrétaires exerçant au sein des instituts de formation en soins infirmiers et quelles mesures il entend concrètement adopter.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71887

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 258